



VIDE GRENIER CAUSSADE (82)

Dimanche 28 Avril

Espace Bonnaïs

Buvette et restauration sur place

Organisé par l'association des commerçants et artisans de
Caussade " Caussade Ma Ville "

Renseignements

06 80 62 31 18 (heures de repas)

Pré-réserveation par SMS possible (Indiquer le Nom et le nombre d'emplacements)

Tarifs

8 € l'emplacement extérieur 5 ml x 4 ml (Véhicule sur emplacement)

8 € l'emplacement intérieur 4ml x 2ml (une table et deux chaises fournies par emplacement)

4 € table supplémentaire (pour l'intérieur uniquement et dans la limite des disponibilités)



REGLEMENT

- Les exposants pourront s'installer à **partir de 6h00**, ils pourront remballer à partir de **17h00**
- Les emplacements intérieurs seront attribués suivant l'ordre des inscriptions
- Pour les emplacements intérieurs, seules les tables fournies par l'association sont autorisées.
- Les emplacements qui ne seront pas occupés à 8h30 ne seront plus réservés et les droits d'inscriptions resteront acquis par l'association à titre d'indemnité,
- La vente d'articles alimentaires et/ou d'objets exclusivement neufs est interdite (sauf artisanat local)
- Pas de réservation pour les emplacements extérieurs (paiement sur place) , attribution des places par ordre d'arrivée, véhicule sur l'emplacement,

BULLETIN D'INSCRIPTION ET REGLEMENT

A retourner au plus tard le 21 avril 2024 à
Isabelle SARRAZIN 9-11 rue Clément Marot 82300 CAUSSADE
0680623118 - assocomcaussadevg@gmail.com

Je désire réserveremplacement (s) à l'intérieur , table supplémentaire (en fonction des disponibilités)

Ci-joint mon règlement de€ chèque à l'ordre de l'Association des Commerçants de Caussade

LA RESERVATION SERA DEFINITIVE APRES RECEPTION DU REGLEMENT
(vous recevrez alors un sms ou un mail vous indiquant votre numéro d'emplacement)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR ACCEPTION DU REGLEMENT

Je soussigné-e

Né-e le à

Adresse

Code Postal Commune.....

Tel Email

n° pièce d'identité (joindre une copie)

n° immatriculation de mon véhicule....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile (article R321-9 du Code Pénal) et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code de Commerce)

Je dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de détérioration, dommage, perte ou vol survenu au cours de la manifestation,

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus,

Fait à Le.....

Signature :